COMMUNE
DE NYONS

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le
ID : 026-212602205-20250521-DEL2025_05_56-DE

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers absents : 3
Nombre de pouvoirs : 6
Date de la convocation : 15 mai 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT ET UN MAI, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s - Thierry DAYRE - M. Thierry TATONI - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Christian CARRERE - M. Christian TEULADE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE.

Pouvoirs :
Mme Marie-Christine LAURENT, pouvoir à Mme Martine BERGER-SABATIER
Mme Aurore AMOURDEDIEU, pouvoir à M. Pierre COMBES
M. Daniel MOUTARD, pouvoir à Mme Marylin FLAMAIN
Mme Martine BERTHE, pouvoir à M. Didier ROUSSELLE
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME
M. Virgile VAN ZELE, pouvoir à Mme Monique BOTTINI

Excusés : M. Yves RINCK - Mme Jocelyne AUDIBERT

Absente : Mme Anne TAILLEUX

Est désignée comme Secrétaire de séance : Mme Colette BRUN-CASTELLY

2025 - 05 - 56 / AFFAIRES CULTURELLES
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA TOUR RANDONNE POUR L'ORGANISATION DE VISITES GUIDEES

RAPPORTEUSE : Mme Monique BOTTINI

En 2024, l'Office de Tourisme a travaillé avec deux auto-entrepreneurs pour organiser par convention 4 visites nocturnes de Nyons incluant un passage par la tour Randonne. Cette année l'Office de Tourisme n'a pas souhaité la reconduire.

Par délibération du 26 mars 2025, une nouvelle convention a été approuvée par le Conseil Municipal à l'unanimité entre ces professionnels et la commune, suite à leur demande de poursuivre leur activité à Nyons.

Aujourd'hui, l'Office de Tourisme de Nyons travaille avec un autre guide sur la commune qui assure les visites individuelles accessibles uniquement sur réservation entre avril et octobre. Ces visites sont programmées en journée à partir de 5 inscriptions, sinon elles sont annulées.
Il y a aussi des visites de groupes constitués par l'Office de Tourisme pour des prestations packagées qui intègrent une visite de Nyons.

Ces visites de la Tour Randonne, organisées par l'Office du Tourisme, ont suscité un vif intérêt et ont permis de valoriser l'histoire et le patrimoine de notre commune l'été dernier.

Dans ce contexte, l'Office du Tourisme a exprimé le souhait de continuer à promouvoir le patrimoine nyonsais en organisant ces visites. La Tour Randonne, en tant que lieu emblématique de notre commune, constitue un élément clé de cette valorisation. Il est donc proposé de lui mettre à disposition la Tour Randonne pour la tenue de ces visites.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature. Elle sera renouvelée tacitement chaque année, sauf dénonciation par l'une des parties. La mise à disposition est consentie à titre gracieux, conformément aux objectifs de la commune en matière de promotion culturelle et touristique.

Il est proposé à l'assemblée d'adopter cette convention de mise à disposition pour l'organisation de ces visites.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition de la Tour Randonne pour l'organisation de ces visites aux conditions indiquées ci-dessus,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à la signer.

Colette BRUN-CASTELLY
Secrétaire de séance

MAIRIE DE NYONS (DROME)

Pierre COMBES
Maire de NYONS